



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL N° 2/2021 **SÉANCE DU 18 JUIN 2021 A 20H.00** **SALLE DU CONSEIL COMMUNAL D'OLLON**

Bénéficiant d'un allègement au niveau des contraintes sanitaires, le Législatif a de nouveau pu siéger dans sa salle sise à l'Hôtel de Ville d'Ollon. La liste des présences fait office de document de traçage. Les membres du Conseil et de la Municipalité sont soumis au port obligatoire du masque et le public a été restreint aux familles et aux proches des deux lauréats du Mérite et de la Distinction boyards remis ce soir.

Les consignes à observer durant la séance sont rappelées, à savoir que chaque intervenant.e muni.e de son masque se déplacera à l'avant de la salle pour prendre la parole. La désinfection du pupitre et du micro sera opérée par l'Huissier, après chaque passage, idem après celui des rapporteurs des commissions.

M. le Président Manuel DULEX souhaite la bienvenue aux membres de la Municipalité et du Législatif ainsi qu'au public présent dans la salle.

En préambule aux délibérations, la parole est donnée à M. le Syndic Patrick TURRIAN afin qu'il procède au cérémonial de la remise du Mérite et de la Distinction boyards 2020 respectivement attribués à MM. Adrian VAN KAMPEN et Fantin CIOMPI. Il est rappelé qu'habituellement, cette cérémonie, se déroule lors de la réception des nouveaux habitants et bourgeois de la Commune. Normalement planifiée en mars, celle de 2020 avait dû être annulée en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Ainsi, sur proposition de la Commission ad hoc, la Municipalité a décidé d'attribuer d'une part le Mérite Boyard à M. Adrian VAN KAMPEN d'Ollon, vainqueur du titre de champion du monde d'Aïkido à San Diego (USA) en 2019 et, d'autre part, la Distinction à M. Fantin CIOMPI pour sa participation aux Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020, ainsi qu'à de nombreuses compétitions en Suisse et à l'étranger, au sein de l'équipe suisse de Freesky.

Après la remise des prix et les vœux de succès de M. le Syndic pour la poursuite de leur carrière respective, chacun des deux lauréats adressent quelques mots de remerciements et quittent la salle, accompagnés de leurs proches.

La séance du Législatif débute par la procédure d'appel demandée par M. le Président qui dénombre 58 présents et 11 excusés. A noter que le Législatif ne compte que 69 membres jusqu'au 30 juin prochain puisqu'un démissionnaire au sein du parti PLR n'a délibérément pas été remplacé.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président Manuel DULEX propose l'ajout de 4 points à l'ordre du jour pour traiter les réponses aux interpellations déposées par MM. Julien CORNAMUSAZ et Quentin RACINE lors du Conseil du 23 mars dernier ainsi que pour l'examen d'une motion et d'une interpellation. A main levée, l'Assemblée approuve ces modifications avant d'accepter l'ordre du jour qui se présente dès lors comme suit :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2021
4. Gestion 2020 : Rapport de la Commission de Gestion
5. Vœux et souhaits de la CoGe 2020 et réponses de la Municipalité
6. Comptes 2020 : Rapport de la Commission des Finances
7. Préavis N° 2021/05 : Adduction de l'eau des sources de la Rippaz –
Bouclerement des travaux et des comptes
Rapport de la Commission des finances
- Préavis N° 2021/06 : CHESIERES – Vente de la parcelle n° 15'077, propriété de
la Commune d'Ollon
Rapport de la Commission des finances
- Préavis N° 2021/07 : Adoption du volet stratégique du Plan directeur régional
touristique des Alpes vaudoises
Rapport de la Commission des zones
- Préavis N° 2021/04^{bis} : SDIS Les Salines - Modification statut articles 21 et 22 et
annexe 1
Rapport de la Commission
8. Réponse à l'interpellation de M. Julien CORNAMUSAZ intitulée « Préservation du
Hameau de Bretaye ».
9. Réponse à l'interpellation de M. Quentin RACINE intitulée « Ce taux est-il une
tare ? » (sous-entendu le taux unique à 68 %).
10. Dépôt de la motion de Mme Martine SCULATI-COTTET intitulée « Un plan de
mobilité scolaire pour le bien-être et la sécurité de tout un village et ses
hameaux »
11. Interpellation « Impôt sur les successions et les donations. Exonérer les
descendants en ligne directe ? »
12. Communications municipales
13. Propositions individuelles

1. Communications du Bureau du Conseil

- M. le Président rappelle que les adresses électroniques de la Secrétaire du Conseil sont exclusivement : ccollon@bluewin.ch ou elianejelovac@bluewin.ch

- A la demande du Conseiller Gilles NEUKOMM, excusé ce soir, M. le Président donne lecture de son message. Tirant sa révérence après 27 années passées au Législatif, M. le Conseiller tient à saluer toutes les personnes qu'il a côtoyées et à remercier particulièrement toutes les Municipales et Municipaux pour leur travail et leur dévouement pour la collectivité. Il souhaite *« Bon vent à ceux qui continuent et bonne retraite à ceux qui s'arrêtent là ! »*

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2021

M. le Président demande si la lecture du procès-verbal du 26 mars 2021 est souhaitée et si une rectification doit lui être apportée. Aucune intervention n'étant sollicitée, M. DULEX le soumet à l'approbation du Législatif qui l'accepte à main levée et à l'unanimité.

4. Gestion 2020

M. Bernard HUBER, Président de la Commission de Gestion indique que seules l'introduction et les conclusions de son rapport seront lues ce soir, considérant que chaque membre du Conseil a pu prendre connaissance du rapport complet qui figure dans le fascicule des comptes.

En regard de l'article 115 du règlement du Conseil et du rapport de la Commission de Gestion, M. le Président ouvre la discussion sur la gestion de la Municipalité sur l'exercice 2020.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet, non pas le rapport, mais la gestion de la Municipalité au vote du Législatif. Celle-ci est acceptée, à main levée et à l'unanimité.

5. Vœux et souhaits de la CoGe 2020 et réponses de la Municipalité

M. le Président Manuel DULEX prie donc M. Bernard HUBER de donner lecture des vœux et souhaits de la Commission de Gestion et M. le Syndic Patrick TURRIAN d'apporter les réponses de la Municipalité.

M. le Président précise que, conformément à l'art. 115 du Règlement du Conseil, si la discussion n'est pas demandée sur une réponse spécifique de l'Exécutif, celle-ci est considérée comme acceptée. Dans le cas où il y a un débat, le Conseil pourra se prononcer sur le maintien de tout ou partie du vœu ou souhait mais sans pouvoir le modifier sur le fond.

Aucune intervention n'est sollicitée lors du traitement de ces réponses et la parole n'est pas demandée avant que celles-ci soient soumises au vote et acceptées à l'unanimité par l'Assemblée.

6. Comptes 2020

M. le Président demande au rapporteur de la Commission des Finances de rejoindre le pupitre pour lire son rapport.

M. Gilbert FREYMOND, Président de la Commission des Finances donne lecture de son rapport qui, à l'unanimité des membres présents de ladite Commission, recommande au Législatif d'adopter les comptes communaux de l'année 2020, établis par le Service des finances, et d'en donner décharge aux Organes responsables de leur établissement.

M. le Président informe que la discussion est ouverte et que l'étude des comptes va être entreprise. Sauf avis contraire d'une Conseillère ou d'un Conseiller, il indique que seules les têtes de poste et leur intitulé seront lus. Les interventions pourront se faire au fur et à mesure de l'énumération.

Compte 170 - TOURISME

Poste 170.3650.00 – Dons et subventions

M. Robert SCULATI demande à ce qu'une correction soit apportée à l'intitulé de la subvention accordée à l'association **Young4events** (Fr. 2'000.--). En effet, par erreur, il est indiqué Young4Fun !

Arrivé au terme de l'énumération des comptes sans autre intervention et constatant que la parole n'était pas demandée, M. le Président relit les conclusions et, en vertu des rapports des Commissions de Gestion et des Finances sur les Comptes 2020, soumet celles-ci au vote du Législatif.

Ainsi, à main levée et à l'unanimité

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- Ayant pris connaissance des Comptes 2020 présentés par la Municipalité
- Ayant entendu le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

D'ADOPTER les comptes 2020 établis par le Service des finances communales et de donner décharge aux organes responsables de leur établissement.

7. Préavis N° 2021/05 - Adduction de l'eau des sources de la Rippaz – Boucllement des travaux et des comptes

M. Stéphane COSANDEY donne lecture du rapport de la Commission des Finances, dont les conclusions, à l'unanimité de ses membres, corroborent celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée. M. le Président Manuel DULEX passe donc à la relecture des conclusions du préavis et les soumet au vote.

Ainsi, à main levée, par 57 oui et 1 abstention

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2021/05
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à boucler et finaliser les travaux de construction de la conduite d'adduction de l'eau des sources de la Rippaz proposés pour un montant total de **Fr. 2'346'000.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets (indemnités et participation déduites), le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté (sous déduction de la TVA récupérée),
3. d'**AMORTIR** l'investissement net, après déduction des prélèvements aux réserves, la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 30 ans, par le compte 810.3310.

7. Préavis N° 2021/06 - CHESIERES – Vente de la parcelle n° 15'077, propriété de la Commune d'Ollon

Mme Josiane PANCHAUD donne lecture du rapport de la Commission des Finances dont les conclusions, à l'unanimité de ses membres, corroborent celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée. M. le Président Manuel DULEX passe donc à la relecture des conclusions du préavis et les soumet au vote de l'Assemblée.

A main levée, par 57 oui et 1 abstention

LE CONSEIL COMMUNAL

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2021/06
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

d'**AUTORISER** la Municipalité à vendre la parcelle n° 15'077, propriété de Commune d'Ollon, pour un montant de **Fr. 430'000.--**.

7. Préavis n° 2021/07 : Adoption du volet stratégique du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises

M. Oscar BONZON donne lecture du rapport de la Commission des Zones dont les conclusions, à l'unanimité de ses membres présents, ratifient celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée. M. le Président Manuel DULEX passe donc à la relecture des conclusions du préavis et les soumet au vote.

A main levée, par 57 oui et 1 refus

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2021/ 07
- ayant entendu le rapport de la Commission des zones
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

d'**ADOPTER** le volet stratégique (partie II) du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises.

7. Préavis N° 2021/04^{bis} - SDIS Les Salines - Modification statut articles 21 et 22 et annexe 1

La lecture du rapport de la Commission est donnée par Mme Stéphanie GENOUD. A l'unanimité de ses membres présents, ladite commission ratifie les conclusions du préavis municipal.

A relever que ce rapport souligne que les différentes municipalités auraient dû organiser une séance conjointe avec les 3 commissions avant la tenue de leur Conseil communal respectif, ce qui aurait évité la problématique rencontrée après l'acceptation d'un amendement déposé par la Commission d'Ollon et accepté par son Conseil lors de sa séance du 26 mars.

Il est pris note de ce point pour le traitement des futurs préavis de ce type.

M. le Conseiller Quentin RACINE salue le gros travail de la Commission et le rapport très détaillé de Mme GENOUD. A titre personnel, il dit rester amer vis-à-vis de ce préavis et notamment de la phrase d'un Municipal d'une Commune voisine qui, lors de la séance de commission a clairement dit : *« Vous pouvez faire des amendements mais après cela passe en Municipalité et puis on décide autrement... »*. Selon M. le Conseiller : *« On a devant nous un préavis, on doit voter un règlement et une annexe, on peut le refuser, on peut l'accepter mais on ne peut pas l'amender et ça je trouve quand même que ça fait un peu tache dans le processus d'un Conseil communal qui n'est pas une association avec 2 membres, mais bien une Autorité politique, une Autorité de l'Etat ! »* M. RACINE considère que de tenir de tels propos dans une commission est, loin s'en faut, inadéquat. Il se dit choqué par ces propos, ce d'autant plus que la Commission a finalement pris sa décision sur la base de ceux-ci !... En effet, indépendamment du fond de l'amendement, il a la nette impression que la Commission *« a bâché »*, forte du constat que sa modification ne pouvait pas être défendue par le biais d'un amendement puisqu'en Municipalité il en serait décidé autrement... Face à cela, il dit comprendre la décision de la Commission mais indique qu'il va refuser ce préavis parce qu'il estime qu'elle n'a pas pu effectuer son travail dans de bonnes conditions et il trouve cela extrêmement dommageable. Dès lors, il

encourage celles et ceux qui partagent son avis de le faire aussi, afin que cet épisode ne devienne pas un précédent.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Manuel DULEX passe à la relecture des conclusions du préavis et les soumet au vote.

A main levée, par 28 oui, 11 refus et 19 abstentions

LE CONSEIL COMMUNAL

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2021/04^{bis}
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

a) d'**ADOPTER** les modifications des articles 21 et 22 du règlement de l'Entente intercommunale du SDIS des Salines telles que proposées,

b) d'**ADOPTER** la nouvelle annexe 1 du règlement de l'Entente intercommunale du SDIS des Salines telle que proposée.

M. Roberto VALTERIO, par ailleurs membre du SDIS, remercie le Législatif de l'acceptation de ce préavis qui annule finalement l'amendement de la Commission. Par contre en termes de procédure, il se dit très surpris et demande : *« que fait-on de l'ancienne décision ?... Est-ce que l'on ne devrait pas l'annuler ? parce que finalement il y a un vote où l'on a accepté un amendement et refusé un préavis »*. Il rappelle que tout cela est mentionné au procès-verbal de la séance du 26 mars 2021 ».

M. le Président répond que le vote du 26 mars dernier est annulé par celui qui vient d'être enregistré.

M. le Syndic intervient pour confirmer les propos du Président et donne l'exemple du cas où un nouveau règlement est soumis au vote, l'ancien n'est pas annulé. Il devient caduc du fait de l'acceptation du nouveau règlement.

Mme Stéphanie GENOUD souligne que dans les conclusions du rapport de la Commission, il est mentionné «...vous propose de retirer l'amendement ».

8. Réponse à l'interpellation de M. Julien CORNAMUSAZ intitulée « Préservation du Hameau de Bretaye ».

Cette réponse ayant été remise aux membres du Législatif par courrier électronique ou postal, elle n'est pas lue en séance. Elle est cependant annexée au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président rappelle qu'en vertu de l'art. 80 du Règlement du Conseil, une interpellation doit se conclure soit par une résolution ou son passage à l'ordre du jour.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Municipalité en demandant à M. Julien CORNAMUSAZ, auteur de l'interpellation, si la réponse de l'Exécutif lui convient.

Le prénommé répond que la réponse le satisfait pleinement et remercie la Municipalité pour son travail. Cependant, considérant que « *on part sur un espoir de bonne volonté de la part des différents intervenants* » il propose qu'à la fin de la saison d'été, un bilan soit tiré de ces courriers et souhaits émis de part et d'autre.

Mme Eliane FAILLETAZ se dit contente de la rapidité avec laquelle la Municipalité a répondu à l'interpellation de M. CORNAMUSAZ mais, tout en la laissant perplexe, lui amène une question... En effet, Mme la Conseillère rappelle qu'elle avait annoncé, lors du dernier Conseil de mars, que la Commission Culture, Nature et Patrimoine avait rédigé un rapport de 14 pages sur le même sujet. Celui-ci est doté de photos, de propositions, de mesures et de remarques critiques, rejoignant ainsi le sens de l'interpellation de M. CORNAMUSAZ. Mme FAILLETAZ rappelle que ce rapport est daté du 30 novembre 2020 et qu'il a été remis et traité en séance de Municipalité puis transmis, en janvier 2021, au Service de l'Urbanisme. Or, à ce jour, la Commission précitée n'a reçu absolument aucune réponse ou autre accusé de réception... Mme la Conseillère s'interroge donc sur ce qu'est devenu ce rapport et dans quel tiroir a-t-il donc fini ? En outre, elle se questionne sur le problème de communication, qui s'est déjà produit plusieurs fois, entre la Municipalité et ladite commission. Elle reconnaît que la patience des membres de cette dernière commence à atteindre ses limites !...

M. le Municipal Nicolas CROCI-TORTI confirme que le rapport a été examiné en séance de Municipalité et dit que cette dernière a fait part de quelques réponses.

Ce fait est contesté par Mme FAILLETAZ qui dit savoir que des remarques ont été faites mais affirme que celles-ci n'ont jamais été relayées à la Commission. Aucun retour, quel qu'il soit ne lui a été fait !... Mme la Conseillère dit ne pas savoir où se situe le blocage mais le fait est qu'il n'y a pas eu de réponse ou même d'accusé de réception de ce dossier.

Au nom de la Municipalité, M. Nicolas CROCI TORTI présente ses excuses à la Commission Culture Nature et Patrimoine et, en même temps, accuse réception dudit rapport. Il assure que ce dossier va être repris cet automne et qu'un retour sera fait en regard de son contenu. Il se dit surpris qu'aucune suite n'ait été donnée à ce document mais assure qu'il n'a pas été simplement « mis dans un tiroir... »

Mme FAILLETAZ indique qu'elle a eu un contact téléphonique la veille de cette séance avec M. MOREX, Ingénieur communal, qui lui a répondu que ce rapport avait été transmis au Service de l'Urbanisme et qu'il appartenait à celui-ci d'y répondre. Elle remercie M. le Municipal CROCI TORTI de s'enquérir de ce qu'est advenu de ce dossier. Mme la Conseillère fait savoir qu'elle tient à disposition des personnes intéressées quelques exemplaires de ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Manuel DULEX soumet à l'approbation de l'Assemblée, la réponse de la Municipalité à l'interpellation référencée en titre. A main levée et à l'unanimité cette réponse est acceptée.

**9. Réponse à l'interpellation de M. Quentin RACINE intitulée « Ce taux est-il une tare ? »
(sous-entendu le taux unique à 68 %)**

Cette réponse ayant été remise aux membres du Législatif par courrier électronique ou postal, elle n'est pas lue en séance. Elle est cependant annexée au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Municipalité en demandant à son auteur, M. Quentin RACINE, si la réponse de l'Exécutif lui convient.

M. Quentin RACINE remercie la Municipalité pour sa réponse qu'il accepte. Il pense que celle-ci permet à chacun de voir quel impact une telle démarche aurait sur les dépenses communales. Selon ses dires, il espère « *le moment venu, pouvoir compter sur tout le monde pour aller dans le bon sens* ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Manuel DULEX soumet à l'approbation de l'Assemblée, la réponse de la Municipalité à l'interpellation référencée en titre. A main levée, cette réponse est acceptée par 50 oui, 1 refus et 7 abstentions.

10. Motion déposée par Mme Martine SCULATI-COTTET intitulée « Un plan de mobilité scolaire pour le bien-être et la sécurité de tout un village et ses hameaux »

M. le Président demande à Mme Martine SCULATI-COTTET de bien vouloir présenter sa motion dont le contenu est reproduit ci-après :

*« Monsieur le Président,
Mme la Municipale, M. les Municipaux,
Mmes les Conseillères et M. les Conseillers,*

Depuis plusieurs années, la circulation dans le bas du village et la sécurité des enfants sur le chemin de l'école font l'objet d'interventions régulières au Conseil Communal.

Je vous en rappelle quelques-unes :

- *Le 2 octobre 2015, M. le Conseiller COSANDEY fait part de son inquiétude quant à la sécurité des enfants se rendant à l'école à pied.*
- *Le 30 octobre 2015, suite à une visite du Pédibus, M. le Municipal GHIRINGHELLI confirme que la sécurité est problématique. Un plan de mobilité est évoqué.*
- *Le 11 mars 2016, M. le Conseiller COSANDEY s'appuie sur des photos pour illustrer les dangers sur le chemin de l'école ; les rues de la Chapelle et du Peintre Rouge sont également mentionnées comme problématiques. Mme la Conseillère MORATTEL souligne les dangers liés à la dépose des enfants aux alentours de l'école. M. le Conseiller UNDERWOOD demande à la Municipalité une liste détaillée des aménagements prévus pour favoriser la mobilité douce et endiguer le flot croissant de véhicules à moteur.*
- *Le 7 octobre 2016, motion de M. le Conseiller Julien CROCI TORTI demandant la mise en place d'une signalisation qui régleme le stationnement et l'arrêt des véhicules aux abords du collège de Perrosalle. Suite à cette motion, une amélioration est constatée aux chemins de Magnenèche et du Collège.*

- Le 21 juin 2019, M. le Conseiller UNDERWOOD s'enquière des résultats relatifs à diverses mesures de vitesse et de fréquentation sur la Commune. Plus de mille véhicules par jour sont enregistrés sur la seule route de la Distillerie. La vitesse mesurée est souvent trop élevée. M. le Municipal CHOLLET admet que des mesures devront être prises.
- Le 11 octobre 2019, M. le Conseiller SCULATI s'enquière de l'évolution du plan de circulation dans le bas du village. MM. les Municipaux CHOLLET et TURRIAN répondent qu'une étude est en cours et que des changements interviendront suite aux travaux du collège.
- Le 8 octobre 2020, M. le Conseiller COSANDEY invite la Municipalité à étudier la possibilité d'installer des piquets flexibles à la route de la Distillerie (et ailleurs) pour améliorer la sécurité. En février puis en juin 2021, des poteaux sont placés le long de la Distillerie, améliorant le sentiment de sécurité pour les piétons.

L'Association des Parents d'Elèves a également partagé ces mêmes inquiétudes et évoque un plan de mobilité scolaire dans le cadre du Conseil d'établissement.

Malgré la sécurisation du carrefour du Lombard, la route de la Distillerie, empruntée chaque jour par des dizaines d'écoliers, est devenue une route de transit pour les entreprises et employés travaillant sur le haut de la Commune.

La mise à l'enquête du rond-point de la Monnaie et de l'obligation de tourner à droite en bas de la Distillerie montre la volonté de la Municipalité de trouver des solutions à cette problématique. Cependant, nous pouvons constater que chaque interdiction ou restriction de circulation déplace le problème, comme à la Rue de la Tour.

Actuellement, et ce malgré plusieurs tentatives de régulation du trafic, la sécurité sur le chemin de l'école n'est pas garantie.

Or, selon le rapport SINUS 2018 - BPA « Plus de la moitié des enfants grièvement blessés se déplaçaient **à pied** et près d'un quart **à vélo**. Le nombre d'accidents de cycle et celui de cyclomoteur croît à partir de 6 et de 13 ans respectivement. 34% des enfants de 14 ans grièvement accidentés le sont à cyclomoteur, 34% à vélo et 26% à pied. 80% des enfants grièvement ou mortellement blessés sont donc accidentés à vélo ou à pied, dont 40% sur le chemin de l'école. »

Le développement du complexe scolaire de Perrosalle est l'occasion de repenser la mobilité aux abords de l'école et par extension la circulation dans le bas du village en général.

Outre l'aspect sécuritaire, favoriser une mobilité douce apporte de nombreux effets bénéfiques tant pour les enfants que pour les adultes :

- Se réapproprier l'espace public, permettre le développement de zones de rencontre
- Intégrer l'activité physique à la vie quotidienne
- Développer l'autonomie et l'entraide
- Economiser de l'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Améliorer la qualité de l'air aux abords de l'école
- Diminuer la pollution sonore

Un examen complet de la situation à Ollon devrait permettre d'engager des modifications et améliorations significatives pour le bien-être et la sécurité de toutes et tous.

L'ATE a développé un Plan de mobilité scolaire qui a déjà été adopté par de nombreuses communes. Ce plan se déroule en étapes. Il débute par une enquête auprès des usagers, qui conduit à un état des lieux de la situation. Suite à ce bilan, l'ATE formule une série de recommandations qui sont discutées avec les Services concernés. Différentes actions de sensibilisation et de communication sont définies au début du projet et l'ATE propose un suivi de l'évolution et de la mise en œuvre des propositions. Ces 5 étapes se déroulent sur une période de 12 à 18 mois.

Sources :

<https://mobilitéscolaire.ch>

<https://www.mobilservice.ch/fr/cas-pratiques/plan-de-mobilite-scolaire-1681.html>

<https://www.bfu.ch/media/5ucb0fx2/bfu2-344-02rapport-sinus-2018-niveau-de-securite-et-accidents-dans-la-circulation-routiere-en-2017.pdf>

MOTION :

Afin de garantir la sécurité et promouvoir une mobilité douce auprès des jeunes générations, j'ai donc l'honneur de demander à la Municipalité de saisir l'opportunité de l'extension du complexe scolaire d'Ollon pour mandater un bureau compétent afin de réaliser et déployer un plan de mobilité scolaire en lien avec le collège de Perrosalle. »

Motion dûment signée par Martine SCUATI-COTTET

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Julien CROCI TORTI remercie Mme SCUATI-COTTET pour sa motion qu'il dit bien évidemment soutenir. En effet, habitant « En Magnenèche », il est très concerné par la situation actuelle. Il constate qu'il y a eu plein de changements depuis son interpellation déposée 2016, notamment depuis qu'il y a une interdiction générale de circuler pour les personnes venant du haut du village. Depuis lors, beaucoup ont pris pour habitude de déposer leurs enfants dans le carrefour des chemins du Collège et de Magnenèche pour transiter ensuite par ce dernier, le long duquel de nombreux enfants déambulent. M. CROCI TORTI pense qu'il n'est pas le seul Conseiller à constater la densité du trafic aux heures d'entrées et de sorties de l'école, qui commence à l'inquiéter fortement. Il se dit conscient qu'il est impossible d'être derrière chaque véhicule et d'interdire à des parents inconséquents d'amener leurs enfants en voiture alors qu'ils habitent à 500 m. de l'école. Cependant, il considère que la situation devient problématique et redoute qu'il y ait un jour un grave accident ! Il n'a pas de solution pour changer les choses rapidement mais il espère que des mesures puissent être prises sans délai pour résoudre cette situation critique.

M. Olivier DUBI, habitant du même quartier, abonde dans le sens des propos de M. Julien CROCI TORTI par rapport à ce problème. Il pense quant à lui qu'il faudrait fermer complètement la route depuis le chemin des Vergers et celui de Magnenèche. Il relève également que le bus scolaire n'emprunte plus cet axe qui est encombré de véhicules aux heures d'entrée et de sortie de classes. D'autre part, il suggère de poser

des panneaux « interdiction de s'arrêter » sur tout le périmètre entre les chemins de Magnenèche et du Collège.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet cette motion au vote de l'Assemblée qui accepte par 52 voix (5 abstentions et 1 refus) que celle-ci soit transmise à la Municipalité, conformément à l'art. 75 du Règlement du Conseil, « pour présenter l'étude ou le projet de décision demandé. »

11. Interpellation de M. Romain BALMER intitulée « Impôt sur les successions et les donations. Exonérer les descendants en ligne directe ? »

M. Romain BALMER est invité à présenter son interpellation dont le contenu est reproduit ci-après :

« L'impôt sur les successions est un héritage de la Révolution française variablement pratiqué en Suisse selon le degré de parenté. Seuls 3 cantons (AI, NE, VD) perçoivent un impôt sur les donations et successions en ligne directe descendante. Le Canton de Vaud prévoit, en sus, la possibilité de prélever cet impôt au niveau communal. Il est précisé dans l'arrêté d'imposition et s'élève à 50 ct par franc perçu par l'Etat pour la commune d'Ollon. Les rentrées fiscales de l'impôt frappant la catégorie de parenté mentionnée semblent plutôt modestes. De surcroît, il s'agit de rentrées aléatoires. Conformément à l'article 25 de la loi sur les impôts communaux (LCom) « L'arrêté communal d'imposition peut exonérer complètement ou partiellement certaines catégories de successions et de donations. ». En prévision de l'élaboration de notre prochain arrêté d'imposition pour l'année 2022, vu les sources variées de financement de la commune d'Ollon, il serait fort bien venu de renoncer à ce prélèvement anachronique.

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de poser à la Municipalité la question suivante : Serait-il envisageable de renoncer à l'impôt qui frappe les successions et donations en ligne directe descendante ? »

Cette interpellation est dûment signée par M. Romain BALMER et appuyée par 5 membres du Législatif.

La Municipalité prend acte de cette interpellation et y répondra lors du prochain Conseil.

12. Communications municipales

M. le Syndic annonce qu'il n'y a pas de communication municipale pour cette séance.

13. Propositions individuelles

1. M. Olivier DUBI, en complément à sa précédente intervention relative au chemin de Magnenèche, fait encore remarquer que 2 véhicules ne peuvent pas se croiser

sans empiéter sur le bord des propriétés privées. Par ailleurs, il constate que les bus scolaires n'y passent pas, alors que c'était initialement un motif pour fermer cet axe à la circulation.

Par ailleurs, M. le Conseiller DUBI fait part de son souhait que la future Municipalité se penche sur la problématique des bus navettes à Villars durant la saison d'hiver pour que la cadence de 20 minutes, indiquée sur l'horaire, soit bien une réalité, tant au départ de Chesières qu'à celui d'Arveyes. En effet, il relate que durant l'hiver dernier, les utilisateurs de ces navettes ont dû attendre jusqu'à 1 heure, à de nombreuses reprises, avant leur passage. Cela motive M. DUBI à intervenir ce soir car il estime que cela donne une mauvaise image de la station de Villars. De son expérience personnelle, en tant que conducteur de ces navettes, il considère que les heures de pointe pour les skieurs se situent entre 8h.30 et 17h.00 durant les périodes de grande affluence. Face aux nombreuses remarques dont il a été le témoin, il souhaite que cette problématique soit résolue. Il donne encore l'exemple d'une famille qui, de guerre lasse d'attendre 1 heure la navette, monte dans un bus de ligne et s'aperçoit que cette prestation est payante. Il y a lieu de comprendre son mécontentement alors que la Gérance lui a loué l'appartement en indiquant que les bus étaient gratuits... M. le Conseiller espère que sa remarque sera prise en compte pour la prochaine saison d'hiver dans le but d'améliorer l'accueil des touristes.

Pour répondre à M. DUBI, M. le Syndic Patrick TURRIAN indique que des discussions sont en cours avec les TPC concernant les nouveaux horaires pour l'hiver prochain et qu'une extension de la mobilité, au-delà du plateau de Villars, sera certainement mise en place pour l'hiver 2021/2022.

2. Mme Christel DAETWYLER a appris que la piscine extérieure de Villars serait fermée cet été à cause des travaux relatifs à la construction du nouveau fitness. Elle aurait aimé savoir si une ouverture, même partielle, de cette infrastructure ne pourrait pas être envisagée ?

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI répond que dans la planification des travaux faite au mois de mai, il y avait uniquement un créneau de 2 semaines, correspondant aux vacances des entreprises, qui permettait d'ouvrir les structures extérieures de la piscine. En regard de toute la logistique que cela nécessitait pour un laps de temps si court, la décision avait alors effectivement été prise de fermer complètement la piscine extérieure durant la saison estivale. Entretemps, l'avancement du chantier a pris env. 2 semaines d'avance mais, à cause de la COVID les délais de livraison de certains matériaux venant de l'étranger sont très longs. Cela a pour conséquence que des travaux ne pourront pas se faire avant les vacances des entreprises, fin juillet-début août. Finalement, la conjonction de ces deux facteurs va permettre d'ouvrir un mois la piscine extérieure et le toboggan, soit du 24 juillet au 22 août. L'information va être diffusée par le biais des canaux de communication ad hoc.

Par ailleurs, M. Nicolas CROCI TORTI invite les Conseillères et Conseillers à visionner les capsules vidéo de ce chantier qui vont être prochainement produites.

Mme la Conseillère Christel DÄTWYLER remercie M. le Municipal pour sa réponse et se réjouit de cette bonne nouvelle pour le tourisme villardou. Elle souhaite aussi que l'information soit largement diffusée.

3. M. Florian DAVEN fait référence à un reportage paru le 9 juin dernier dans les colonnes du journal Riviera-Chablais sur la pratique du skateboard. Il a ainsi lu que ce sport se démocratise de plus en plus et que cette discipline prendra part, pour la première fois, aux Jeux Olympique de Tokyo en juillet prochain. Dans cet article M. le Conseiller a également appris qu'un jeune skateur avait découvert ce sport au skatepark d'Ollon. Ceci l'amène à demander à la Municipalité quel est son projet afin de permettre cette pratique sportive à Ollon ? En effet, il rappelle que dans le préavis d'agrandissement du Collège de Perrosalle, aucun projet de remplacement du skatepark n'était à l'ordre du jour car, comme expliqué lors de son étude, il n'était pas possible de lui retrouver un espace. Par ailleurs, lors d'un précédent Conseil, M. le Municipal CROCI TORTI avait affirmé que le skatepark était, entre autres, un outil pour les élèves du Sport-études et qu'il était très utilisé par les jeunes en général. M. DAVEN se souvient également que M. le Municipal avait également annoncé qu'une installation pourrait trouver sa place dans le projet de réaménagement des Verchy. Or, l'enquête de la zone sportive vient de se terminer et il a constaté qu'aucune mention de skatepark n'y figurait. Dès lors, ne trouvant sa place ni à Perrosalle ni aux Verchy, M. DAVEN, bien conscient qu'il faille « *ménager la chèvre et le chou* » entre les skateurs et le voisinage, demande ce qu'il adviendra des installations se trouvant au bas du village.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI explique qu'effectivement, dans l'avant-projet, présenté en novembre 2019, dans la perspective du réaménagement de la zone sportive des Verchy, un skatepark était envisagé. Ceci avait suscité un certain nombre de remarques du voisinage qui étaient, pour la majorité, négatives. Il rappelle qu'une convention, signée en 2011 entre la Commune et la plupart des voisins du stade des Verchy, cadre l'utilisation de cette zone qui génère quelques nuisances. Dès lors, le projet d'un skatepark a fait surgir quelques craintes et du mécontentement des riverains. Le dossier a donc été repensé avant sa mise à l'enquête en mai dernier. M. le Municipal indique que 2 oppositions ont été déposées durant le délai légal et que celles-ci sont sur le point d'être levées puisqu'un compromis a été trouvé avec le voisinage. Cependant, il confirme que pour aller de l'avant avec ce projet de zone sportive il a fallu retirer le skatepark.

Au sujet de la rampe, dans le cadre de l'agrandissement du collège d'Ollon, sa mise à l'enquête, à proximité du parc de jeux existant, a aussi suscité quelques remous. Néanmoins, grâce et avec la collaboration des architectes de Perrosalle, un endroit a pu être trouvé et aménagé lors de l'installation du chantier. M. le Municipal souligne que beaucoup de choses ont évolué par rapport aux discussions de départ concernant un éventuel skatepark, à l'image du projet initial de Perrosalle qui prévoyait la construction de 3 bâtiments mais qui a finalement été réduit. M. Nicolas CROCI TORTI rapporte qu'il a rencontré au début du mois de juin les 4 membres fondateurs de l'association dont il était question dans l'article mentionné par M. le Conseiller DAVEN. Tous domiciliés à Ollon, ils sont venus présenter leur projet et M. le Municipal a pu leur parler de l'historique du projet et quelles étaient les possibilités à venir. Il donne ainsi l'exemple, d'un espace qui est aujourd'hui à l'étude sur le site de Perrosalle, qui serait beaucoup plus propice à être admis par le voisinage car éloigné de celui-ci. Ce lieu se situe à l'endroit où le 3^{ème} bâtiment était projeté et il serait imaginable d'y installer un skatepark comprenant divers modules. M. CROCI TORTI assure que des contacts sont établis avec les 4 fondateurs de cette association qui en est à ses prémices. Un dialogue s'est instauré avec ces jeunes, notamment pour qu'ils cherchent, eux aussi, du financement, partant du principe qu'il n'appartient pas forcément qu'à la Commune de tout mettre à disposition et de payer l'intégralité des infrastructures.

Leur priorité, pour le moment, est de se faire connaître et de trouver de nouveaux membres et/ou de futurs adeptes de skate. Même si l'on ne peut raisonnablement pas espérer un skatepark dans les 2 ans à venir sur la Commune d'Ollon, M. le Municipal assure que ce projet n'est pas abandonné et que la réflexion est engagée car l'engouement des jeunes pour cette pratique n'est pas à nier.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI souhaite encore informer l'assemblée sur le fait que la démolition du curling a nécessité le déplacement de la structure du pumptrack qui est aussi un sport extrêmement populaire auprès des jeunes. Il indique que, provisoirement jusqu'à l'automne incluant la période de validité de la Free Access, l'infrastructure a été installée de manière réduite sur le terrain multisports du Centre des Sports de Rochegrises. M. le Municipal n'exclut pas l'option que, dans le futur, cette installation soit déplacée à Ollon, étant entendu qu'un skatepark ne se limite pas seulement à une rampe. Il explique qu'il y a aussi plein d'autres modules pour les trottinettes, les rollers etc. Il y a une multitude de sports derrière cette appellation. Comme dit précédemment la Municipalité est consciente de l'attrait de ces activités auprès des jeunes et va s'efforcer de répondre à leurs attentes.

M. Florian DAVEN remercie M. le Municipal CROCI TORTI pour sa réponse détaillée et, dans le registre de la petite enfance, demande s'il serait possible d'installer aux places de jeux d'Ollon, une balançoire avec un siège-nacelle pour les tout-petits. Actuellement il n'y a que des balançoires classiques à plateau. Aux portes de l'été, il pense que de nombreux jeunes parents apprécieraient !

M. le Municipal Philippe PASTOR répond qu'il va regarder avec le Service de la voirie pour qu'il installe une balançoire à nacelle. Cependant, il ne peut promettre que toutes les places de jeux en seront pourvues.

3. M. Robert UNDERWOOD demande un point de situation concernant les chantiers de la Rippaz et de Perrosalle. En effet, il souhaite que l'Assemblée soit informée sur leur état d'avancement, le respect des mandats et de la planification des travaux ainsi que sur leurs coûts. Si ces informations ne peuvent pas être données ce soir, M. le Conseiller apprécierait que cela se fasse au prochain Conseil.

M. le Municipal Alain DERIAZ répond que pour la Rippaz, la Commune a reçu, le mois dernier, le feu vert de l'Office de la Consommation permettant la distribution de l'eau de la Rippaz sur le réseau communal, à travers les nouvelles canalisations. Il explique que cette autorisation a été compliquée à obtenir et que des mesures ont dû être effectuées sur une période de 5 mois pour prouver que l'eau était bel et bien potable. En effet, suivant la manière dont les prélèvements étaient effectués, l'eau s'en trouvait altérée. Il a donc fallu modifier les prises pour que les échantillons soient obtenus sans souillure. M. DERIAZ indique encore que, à ce jour, il ne reste que quelques tuyaux à poser, lesquels ont dû être retournés en usine pour effectuer des contrôles de qualité et de solidité, suite à des soudures défectueuses. Tout devrait rentrer dans l'ordre d'ici quelques jours, tout comme pour les fouilles encore ouvertes au chemin de la Tour pour permettre d'effectuer des épissures sur les câbles de fibre optique, pour le contrôle de commande. Selon M. DERIAZ *« normalement, à la fin du mois de juin, tout ce qui est travaux dans le village sera fini, et d'ici le 15 juillet tout le raccordement devrait être opérationnel »*

Concernant le chantier du Collège de Perrosalle, M. le Syndic Patrick TURRIAN indique à M. le Conseiller UNDERWOOD que « tout est dans la ligne qui a été votée par le Législatif ».

La parole n'est plus demandée.

M. Alain DERIAZ ayant manifesté auprès du Président le souhait de s'adresser à l'Assemblée, celui-ci l'invite à le faire.

Le texte du message de M. DERIAZ est reproduit ci-après, in extenso :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers, chers collègues Municipaux,

Ces cinq années passées au sein de la Municipalité en tant que responsable des eaux et forêts, m'ont amené à gérer des chantiers magnifiques, à collaborer avec des employés motivés et compétents.

Le projet des sources de la Rippaz est sans doute celui qui m'a le plus occupé, chantier passionnant, mais qui m'a donné quelques cheveux gris... Il a fallu résoudre des problèmes aussi bien techniques que logistiques ou administratifs, pas toujours simples. Néanmoins, quelle belle satisfaction de voir la turbine tourner ce fameux 21 mai 2019. Cette turbine tourne depuis maintenant 2 ans et elle a déjà produit plus de 8'000'000 KWh.

Longtemps attendu, l'agrandissement de l'école de Perrosalle, dans le cadre duquel, et je me souviens encore, nous sommes allés avec notre syndic, rencontrer le propriétaire de la distillerie, afin de le convaincre de nous vendre ce terrain tant convoité. Et puis il y a eu le concours d'architecture, dont le projet en bois ressort gagnant. De plus, construire ce collège avec le bois de la commune a été plus compliqué qu'il n'y paraît, mais là aussi, belle satisfaction et beau message transmis pour les futures générations.

Autre ouvrage d'envergure, la STEP intercommunale qui va se construire à Aigle. Il a fallu convaincre tant les Municipaux que les Conseillers Communaux, créer une association intercommunale pour pouvoir se lancer dans cette aventure. Opération réussie, actuellement au stade de l'avant-projet, les études avancent bien, et je regrette de ne pas pouvoir participer à la suite de ce défi, qui va permettre de traiter aussi bien l'azote que les micropolluants, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il y a aussi les accords signés avec le canton de Vaud concernant Rhône 3 pour l'indemnisation de notre puits et l'échange de forêts. Belle réussite, puisque nous sommes la première commune du Chablais à avoir réglé ces négociations.

Tout au long de ces cinq ans, j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler en concertation avec mes collègues, en apportant à la commune des solutions qui respectent l'environnement et qui s'orientent vers les énergies durables.

Durant cette législature, la bonne entente et le dynamisme régnaient au sein de la Municipalité avec une bonne ambiance durant les conseils, ceci a permis de faire avancer de nombreuses et belles réalisations pour la commune d'Ollon.

J'aimerais, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers et chers collègues Municipaux, vous remercier pour la confiance et le soutien que vous m'avez apportés durant cette législature pour réaliser tous ces beaux projets.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, Je souhaite bonne suite à tous ceux qui continueront la prochaine législature ainsi qu'à la nouvelle équipe de la Municipalité.

Avec mes meilleures salutations.

Signé : Alain Dériaz, Municipal Eaux et Forêts »

Des applaudissements nourris saluent le discours de M. le Municipal DERIAZ auxquels s'ensuit la diffusion d'un film sur les travaux réalisés dans le cadre du chantier de la Rippaz.

Pour clore ce dernier Conseil de la Législature 2016-2021, M. le Syndic Patrick TURRIAN souhaite à son tour s'adresser à l'Assemblée pour relever quelques points marquants de ces 5 dernières années dont le principal est bien évidemment celui de la pandémie mondiale de la COVID-19 qui a des répercussions sur notre économie locale. Sans revenir sur tous les préavis, il cite ceux du Collège de Perrosalle et de la Rippaz qui sont synonyme d'investissements financiers conséquents mais aussi l'acceptation du Règlement relatif à la perception d'une taxe sur l'énergie électrique (RctEE) qui permet d'amener des ressources financières pour le développement durable. Pour M. le Syndic il ne faut pas oublier non plus que, au niveau régional, Ollon a été active dans le Chablais vaudois et valaisan. En effet, il rappelle que des postes importants ont été repris dans des associations intercommunales et souligne que la Commune d'Ollon a été un pilier central dans la réalisation du réseau de MobiChablais. Grâce à son appui la connexion des transports publics au sein du Chablais a pris forme, ce qui a nettement amélioré l'offre de mobilité à ses habitants.

M. TURRIAN relève que les membres du Législatif ont été amenés à se prononcer sur de nombreux sujets, qu'ils ont parfois incités la Municipalité à élaborer des projets et, pour cela, il tient vraiment à remercier les Conseillères et les Conseillers car cette législature, dixit M. le Syndic « a été un vrai plaisir personnel de la faire avec vous ». Au nom de ses collègues de l'Exécutif, il adresse à toutes et tous de chaleureux remerciements pour avoir pu faire « un bon bout de chemin ensemble ».

M. le Syndic Patrick TURRIAN, en cette dernière séance du Conseil, désire encore adresser quelques mots à ses 3 collègues qui terminent leur mandat ce soir.

Ainsi, il remercie M. Alain DERIAZ pour son engagement envers la Commune et dans le cadre de la Municipalité et lui confie que c'est avec plaisir qu'il a partagé ces 5 ans de législature avec lui sur des projets qui resteront gravés pour Ollon.

A son ami d'enfance, Jean-Christophe LACK, avec lequel il a collaboré durant 15 ans au sein de l'Exécutif, M. le Syndic TURRIAN lui adresse ses remerciements pour avoir, mis entre parenthèse non seulement sa vie de famille mais aussi la direction de son entreprise. Toujours à disposition, sans compter ses heures pour la collectivité, M. le Syndic souligne que M. LACK a relevé des défis importants tout au long de ses mandats, et que, notamment au niveau touristique, il a su porter des projets en relevant leur importance devant le Conseil pour que ce dernier accepte leurs financements. M. TURRIAN rappelle que si M. LACK a grandement contribué au rayonnement du tourisme villardou à la tête du dicastère du tourisme et de l'économie, il a dirigé précédemment celui des forêts, alpages et domaines ainsi que celui du service du feu.

M. le Syndic s'adresse maintenant à M. Jean-Luc CHOLLET en se remémorant qu'il y a presque 20 ans, ils ont débuté ensemble à la Municipalité. M. TURRIAN souligne que pendant toutes ces années, s'il y a eu des moments où ils n'étaient pas d'accord, ils ont toujours su avoir le respect l'un de l'autre. Il le remercie pour tout le temps qu'il a consacré à la Commune, notamment durant ses 10 années de syndication, où le poids de la charge a pesé. Il y a eu des périodes difficiles à traverser mais *dixit M. le Syndic « tu as toujours travaillé avec le cœur, tu as toujours su relever l'importance des collaborateurs de la Commune, les mettre à leur place et les remercier pour tout le travail qu'ils accomplissaient et c'est souvent toi qui nous l'as rappelé autour de la table, sans eux la Commune ne fonctionnerait pas ! »*.

Chacun des 3 Municipaux sortants sont salués par de chaleureux applaudissements !

M. le Syndic remercie également toutes les Conseillères et Conseillers qui terminent leur mandat ce soir pour le travail accompli et le temps consacré à la collectivité, en défendant les intérêts de la Commune. Il leur est reconnaissant d'avoir œuvré durant cette législature et leur souhaite bonne continuation.

M. le Syndic regrette qu'en raison des normes sanitaires, l'apéritif qui marque traditionnellement une fin de législature, n'ait pas pu être organisé mais se fait un plaisir, au nom de la Municipalité, d'offrir à chaque membre du Conseil un carton contenant 3 bouteilles : une du traditionnel Caviste, une des Loups provenant de la vigne communale et, en primeur, une bouteille remplie d'eau des sources de la Rippaz, à l'effigie de la Commune.

M. le Président Manuel DULEX reprend la parole pour maintenant remercier chaleureusement M. Eric CORNAMUSAZ qui, après 12 ans d'activité a souhaité se retirer de son poste d'Huissier. M. le Président souligne le sérieux avec lequel il a accompli son rôle et sa grande disponibilité tout au long de son mandat. Il adresse sa grande reconnaissance à M. CORNAMUSAZ pour la multitude de tâches qu'il a effectuées dans l'ombre mais qui sont essentielles au bon déroulement des séances ou des dépouillements. Au nom du Conseil et de son Bureau, il est vivement remercié pour toutes ces années à leur service et un cadeau lui est remis en signe de gratitude.

Très ému, M. CORNAMUSAZ remercie l'Assemblée pour la confiance accordée pendant son mandat et remet symboliquement les clés à Mme Nicole AUBERT qui va lui succéder.

Avant de clore cette séance, M. le Président Manuel DULEX souhaite remercier ses collègues qui ont œuvré dans le cadre du Bureau du Conseil et les membre du Bureau de vote qui assurent fidèlement les opérations de dépouillement lors des votations et des élections. Aux dires de M. DULEX *« c'est quand vous êtes à la présidence, que vous vous rendez compte de toutes les tâches qui incombent à ces bureaux »*. Par ailleurs, il ne cache pas qu'il n'avait pas imaginé sa présidence de la façon si particulière dont elle s'est déroulée, avec très peu de rencontres, une convivialité limitée, sans parler de la ribambelle d'ordres et contre-ordres, découlant des mesures sanitaires imposant des séances du Législatif sur des courts de tennis et des Conseillers siégeant loin les uns des autres. Face à toutes ces difficultés et contraintes, M. le Président souhaite honorer notre système de milice dont l'objectif commun est le bien de la collectivité. Pour lui, c'est grâce à cette volonté, que se sont construits, durant ces 5 dernières années, les fondements qui permettront à notre Commune d'avancer dans un grand nombre de domaines, notamment ceux du développement durable, de la mobilité et de la vie locale, dans un cadre de gestion financière saine.

En guise de conclusion, il remercie chacune et chacun pour sa participation aux discussions fructueuses qui ont animé les débats et formule ses meilleurs vœux à la nouvelle présidente Mme Céline PINI ainsi qu'à Mme Nicole AUBERT pour la reprise du poste d'Huissière.

La séance est levée à 22h.30

Le Président

M. Dulex



La Secrétaire

E. Jelovac



LA MUNICIPALITÉ

Ollon, le 28 mai 2021 / JCL / JMM

**Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Julien CORNAMUSAZ
intitulée « Préservation du Hameau de Bretaye »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux

Après avoir examiné le contenu de l'intervention citée en titre, déposée le 17 mars 2021, la Municipalité a souhaité vous faire part des démarches effectuées et des actions entreprises.

- La présence des perches à neige l'été passé, était exceptionnelle et n'avaient pu être démontées pour cause de COVID-19. En temps normal, les perches doivent être retirées pour la période d'été. Un courrier dans ce sens a été transmis à TVGD à fin mai dernier.
- Un courrier a été envoyé en 2020 et un nouveau vient d'être renvoyé auprès des restaurateurs, Ecole Suisse de Ski et autres utilisateurs de Bretaye afin que les panneaux et autres banderoles inutiles soient retirées sans délai.
- En ce qui concerne l'Hôtel du Lac, l'Exécutif est également déjà intervenu et lui a à nouveau envoyé un courrier afin que des améliorations soient apportées.
- En ce qui concerne certains bâtiments disgracieux, le Service des forêts a réalisé un boisement autour de la capite du pompage du petit Chamossaire, celui des eaux a procédé au démontage du bâtiment de pompage avant d'arriver à Bretaye et TVGD a quant à elle pris bonne note de la remarque concernant son garage. A propos du dernier bâtiment de pompage dans le lac, des investigations sont en cours afin d'en définir le besoin et la nécessité de le conserver mais il est précisé qu'il n'appartient pas à la Commune.
- Un courrier a également été envoyé aux différents partenaires touristiques afin de les sensibiliser à la conservation du site mais aussi à la globalité des sites de notre Commune.
- Les différents services communaux veilleront particulièrement à la propreté du site et ce durant toute la saison estivale.
- A titre informatif, les chantiers communaux relatifs aux collecteurs sis dans le secteur de Bretaye sont maintenant terminés. Les dépôts et désagréments n'auront par conséquent plus lieu.

Consciente de la valeur touristique du hameau cité en titre, la Municipalité restera attentive au respect de l'ordre et de l'aspect paysager du lieu. Elle relancera, interviendra et continuera autant qu'il le faudra pour sensibiliser les utilisateurs.

Dès lors et fort de ce qui précède, l'Exécutif considère avoir répondu à l'interpellation citée en exergue et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 14.06.2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :

P. Turrian



Le Secrétaire :

Ph. Amevet



LA MUNICIPALITE

Réponse à l'interpellation intitulée « Ce taux est-il une tare ? » (sous-entendu le taux unique à 68 %) de M. le Conseiller communal Quentin RACINE sur la fiscalité communale unique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseiller-ère-s communaux,

Pour répondre au mieux à l'objet cité en titre, la Municipalité s'est approchée de l'UCV (Union des Communes Vaudoises) qui s'est prononcée à ce sujet de la manière suivante :

L'initiative parlementaire récemment déposée par le Parti Ouvrier Populaire (POP) vaudois demandant l'introduction du taux unique communal enlèverait toute forme d'autonomie communale. En redéfinissant profondément le fonctionnement des communes vaudoises, cette proposition réduirait les collectivités publiques à de simples exécutantes du Canton, sans garantir des prestations appropriées à leur population. L'UCV s'oppose à cette initiative, elle privilégie le maintien de la solidarité actuelle entre les communes et défend fermement la préservation de l'autonomie communale.

Le principe du taux unique est d'attribuer un seul taux d'impôt pour toutes les communes vaudoises. La proposition faite dans l'initiative est un taux à 68 pts, correspondant au taux communal moyen actuel. Avec cette solution, la perception de la totalité de la manne financière des communes serait centralisée, puis redistribuée selon des règles et des critères déterminés par le Grand Conseil. Pour plus de détails sur le fonctionnement du taux unique.

Commentaire intermédiaire de la Municipalité d'Ollon :

Il faut être très clair. le fait que notre Commune ait déjà un taux à 68 pts ne veut rien dire sur les rentrées fiscales dans un tel système. Le taux unique suppose une perception centralisée des recettes fiscales (donc par l'Etat comme précisé précédemment), puis une redistribution selon certains critères (que le Grand Conseil devrait définir). Donc, il n'y aura plus aucune autonomie et marge de manœuvre pour notre Commune quant à ses recettes fiscales et à leur attribution dans ses dépenses.

Le taux unique est une utopie dans un système fédéraliste

Dans un système de taux unique, le taux et les redistributions financières aux communes sont tous deux déterminés à l'échelon cantonal. Avec un taux à 68 pts, ce sont CHF 2.3 milliards de recettes d'impôt qu'un système de redistribution devra donc allouer aux 308 communes. Si les différences de capacités contributives des contribuables étaient gommées entre les communes, les différences en matière de qualité et de quantité dans les services publics le seraient également. Sans avoir la possibilité de déterminer leurs ressources, les communes ne pourront plus déterminer leurs dépenses. Ce rôle incombera au Canton : il devra déterminer le taux, les redistributions, ainsi que les prestations publiques communales couvertes.

En assumant cette charge, le Canton aurait à disposition deux taux : le taux cantonal et le taux unique communal. Le taux cantonal permet de régler la majeure partie des recettes cantonales alors que le taux unique communal devrait couvrir les dépenses décentralisées dans les communes, mais dont le pilotage serait assumé par le Gouvernement et le Parlement. Dans ce contexte de vases communicants, il n'y aurait plus de limite institutionnelle à des transferts de charges : l'autonomie des communes disparaît. Elles joueraient donc le rôle d'administrations décentralisées devant mettre en œuvre des services publics. L'UCV ne peut soutenir cette vision qui au final signifie la disparition des communes.

Un système inadapté pour les prestations des 308 communes vaudoises

Le taux unique implique une redistribution de moyens aux communes par le Canton, sans lien avec la situation actuelle, ni les prélèvements fiscaux ou le potentiel fiscal des communes. C'est uniquement l'appréciation du Canton qui sera déterminante concernant les ressources nécessaires pour financer les dépenses communales, dans une certaine quantité et pour une certaine population. Cette forme de péréquation totale qui ne tient pas compte des particularités locales et régionales mais détermine théoriquement un niveau optimal de dépenses pour les politiques publiques communales est inacceptable pour l'UCV.

Une solidarité maintenue entre communes sans passer par le taux unique

L'UCV est convaincue qu'un système préservant une solidarité forte entre les communes – et donc pour les habitants du canton – est nécessaire. Cette solidarité ne doit toutefois pas se faire au détriment de l'autonomie communale et de la qualité des prestations délivrées à la population. De ce fait, l'intensité de la solidarité portée par le système péréquatif intercommunal actuel doit être maintenue. En réduisant fortement les écarts entre les taux d'impôt communaux, la péréquation joue son rôle de mécanisme de solidarité entre communes. Si l'initiative populaire « SOS Communes » propose de supprimer toute forme de solidarité entre les communes en matière de financement de la cohésion sociale, l'initiative parlementaire pour le taux unique, quant à elle, a pour conséquence d'anéantir toute forme d'autonomie communale nécessaire pour répondre aux besoins de la population vaudoise. La position de l'UCV est de ne pas céder aux sirènes qui promettent des solutions simplistes voire destructrices. L'UCV privilégie plutôt la voie qui permettra de conserver la solidarité intercommunale tout en préservant l'autonomie communale.

Commentaire final de la Municipalité d'Ollon :

Compte tenu de l'analyse faite par l'UCV, la Municipalité s'oppose fermement à l'instauration d'un taux unique qui aurait pour conséquence la perte quasi totale de son autonomie. En fait, les Communes seraient reléguées à peu de chose près à un rôle de succursale de l'Etat de Vaud, dépensant ce que ce dernier leur donne en fonction de ce qui a été décidé par l'Administration Cantonale, selon les critères déterminés par le Grand Conseil et réglés par le Conseil d'Etat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller-ère-s communaux, nos salutations distinguées.

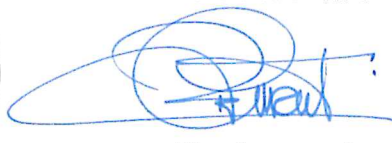
AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :


P. Turrian



Le Secrétaire


Ph. Amevet

Motion Sculati-Cottet Martine

TITRE DE LA MOTION

Un plan de mobilité scolaire pour le bien-être et la sécurité de tout un village et ses hameaux

DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION

Monsieur le Président,
Mme la Municipale, M. les Municipaux,
Mmes les Conseillères et M. les Conseillers,

Depuis plusieurs années, la circulation dans le bas du village et la sécurité des enfants sur le chemin de l'école font l'objet d'interventions régulières au Conseil Communal.

Je vous en rappelle quelques-unes :

- Le 2 octobre 2015, M. le Conseiller Cosandey fait part de son inquiétude quant à la sécurité des enfants se rendant à l'école à pied.
- Le 30 octobre 2015, suite à une visite du Pédibus, M. le Municipal Ghiringhelli confirme que la sécurité est problématique. Un plan de mobilité est évoqué.
- Le 11 mars 2016, M. le Conseiller Cosandey s'appuie sur des photos pour illustrer les dangers sur le chemin de l'école ; les rues de la Chapelle et du Peintre Rouge sont également mentionnées comme problématiques. Mme la Conseillère Morattel souligne les dangers liés à la dépose des enfants aux alentours de l'école. M. le Conseiller Underwood demande à la Municipalité une liste détaillée des aménagements prévus pour favoriser la mobilité douce et endiguer le flot croissant de véhicules à moteur.
- Le 7 octobre 2016, motion de M. le Conseiller Julien Croci-Torti demandant la mise en place d'une signalisation qui régleme le stationnement et l'arrêt des véhicules aux abords du collège de Perrosalle. Suite à cette motion, une amélioration est constatée aux chemins de Magnenèche et du Collège.
- Le 21 juin 2019, M. le Conseiller Underwood s'enquière des résultats relatifs à diverses mesures de vitesse et de fréquentation sur la commune. Plus de mille véhicules par jour sont enregistrés sur la seule route de la Distillerie. La vitesse mesurée est souvent trop élevée. M. le Municipal Chollet admet que des mesures devront être prises.
- Le 11 octobre 2019, M. le Conseiller Sculati s'enquière de l'évolution du plan de circulation dans le bas du village. M. les Municipaux Chollet et Turrian répondent qu'une étude est en cours et que des changements interviendront suite aux travaux du collège.
- Le 8 octobre 2020, M. le Conseiller Cosandey invite la Municipalité à étudier la possibilité d'installer des piquets flexibles à la route de la Distillerie (et ailleurs) pour améliorer la sécurité. En février puis en juin 2021, des poteaux sont placés le long de la Distillerie, améliorant le sentiment de sécurité pour les piétons.

L'Association des Parents d'Elèves a également partagé ces mêmes inquiétudes et évoqué un plan de mobilité scolaire dans le cadre du conseil d'établissement.

Malgré la sécurisation du carrefour du Lombard, la route de la Distillerie, empruntée chaque jour par des dizaines d'écoliers, est devenue une route de transit pour les entreprises et employés travaillant sur le haut de la commune.



La mise à l'enquête du rond-point de la Monnaie et de l'obligation de tourner à droite en bas de la Distillerie montre la volonté de la Municipalité de trouver des solutions à cette problématique. Cependant, nous pouvons constater que chaque interdiction ou restriction de circulation déplace le problème, comme à la rue de la Tour.

Actuellement, et ce malgré plusieurs tentatives de régulation du trafic, la sécurité sur le chemin de l'école n'est pas garantie.

Or, selon le rapport SINUS 2018 – BPA « Plus de la moitié des enfants grièvement blessés se déplaçaient à pied et près d'un quart à vélo. Le nombre d'accidents de cycle et celui de cyclomoteur croît à partir de 6 et de 13 ans respectivement. 34% des enfants de 14 ans grièvement accidentés le sont à cyclomoteur, 34% à vélo et 26% à pied.

80% des enfants grièvement ou mortellement blessés sont donc accidentés à vélo ou à pied, dont 40% sur le chemin de l'école. »

Le développement du complexe scolaire de Perrosalle est l'occasion de repenser la mobilité aux abords de l'école et par extension la circulation dans le bas du village en général.

Outre l'aspect sécuritaire, favoriser une mobilité douce apporte de nombreux effets bénéfiques tant pour les enfants que pour les adultes :

- Se réapproprier l'espace public, permettre le développement de zones de rencontre
- Intégrer l'activité physique à la vie quotidienne
- Développer l'autonomie et l'entraide
- Economiser de l'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Améliorer la qualité de l'air aux abords de l'école
- Diminuer la pollution sonore

Un examen complet de la situation à Ollon devrait permettre d'engager des modifications et améliorations significatives pour le bien-être et la sécurité de toutes et tous.

L'ATE a développé un Plan de mobilité scolaire qui a déjà été adopté par de nombreuses communes. Ce plan se déroule en 5 étapes. Il débute par une enquête auprès des usagers, qui conduit à un état des lieux de la situation. Suite à ce bilan, l'ATE formule une série de recommandations qui sont discutées avec les services concernés. Différentes actions de sensibilisation et de communication sont définies au début du projet et l'ATE propose un suivi de l'évolution et de la mise en œuvre des propositions. Ces 5 étapes se déroulent sur une période de 12 à 18 mois.

Sources

<https://mobilitescolaire.ch>

<https://www.mobilservice.ch/fr/cas-pratiques/plan-de-mobilite-scolaire-1681.html>

https://www.bfu.ch/media/5ucb0fx2/bfu_2-344-02_rapport-sinus-2018-niveau-de-securite-et-accidents-dans-la-circulation-routiere-en-2017.pdf

MOTION

Afin de garantir la sécurité et promouvoir une mobilité douce auprès des jeunes générations, j'ai donc l'honneur de demander à la Municipalité de saisir l'opportunité de l'extension du complexe scolaire d'Ollon pour mandater un bureau compétent afin de réaliser et déployer un plan de mobilité scolaire en lien avec le collège de Perrosalle.



SOUHAIT

- ☒ souhaite une prise en considération immédiate
☐ renvoi à une commission pour étude de la recevabilité

SIGNATURE

Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal. **La motion est contraignante**, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à **présenter l'étude ou le projet de décision demandé**. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet.



CONSEIL COMMUNAL
OLLON

CONSEIL COMMUNAL D'OLLON – INTERPELLATION

INT _____
(laisser libre)

Interpellation Balmer – Romain

TITRE DE L'INTERPELLATION

Impôt sur les successions et les donations. Exonérer la descendance en ligne directe ?

DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION

L'impôt sur les successions est un héritage de la Révolution française variablement pratiqué en Suisse selon le degré de parenté. Seuls 3 cantons (AI, NE, VD) perçoivent un impôt sur les donations et successions en ligne directe descendante. Le Canton de Vaud prévoit en sus la possibilité de prélever cet impôt au niveau communal. Il est précisé dans l'arrêté d'imposition et s'élève à 50 ct par franc perçu par l'Etat pour la commune d'Ollon. Les rentrées fiscales de l'impôt frappant la catégorie de parenté mentionnée semblent plutôt modestes. De surcroît, il s'agit de rentrées aléatoires. Conformément à l'article 25 de la loi sur les impôts communaux (LICom) « L'arrêté communal d'imposition peut exonérer complètement ou partiellement certaines catégories de successions et de donations. ». En prévision de l'élaboration de notre prochain arrêté d'imposition pour l'année 2022, vu les sources variées de financement de la commune d'Ollon, il serait fort bien venu de renoncer à ce prélèvement anachronique.

INTERPELLATION

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de poser à la municipalité la question suivante :

Serait-il envisageable de renoncer à l'impôt qui frappe les successions et donations en ligne directe descendante ?

SOUHAIT

☒ Demande une réponse écrite (réponse repoussée au prochain conseil)

DÉPÔT

1. 

2. 

3. 

4. 

5. 

6. 

Chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une **explication sur un fait de son administration**. Elle ne comprend ni le pouvoir d'annuler ou de modifier les décisions municipales, ni celui d'adresser des instructions impératives à la Municipalité.